

**Compte rendu
de la réunion tenue
à la salle du Club optimiste
de Sainte-Sophie**

le 22 septembre 2011

Préparé par



5524 Saint-Patrick, suite 378
Montréal (Québec) H4E 1A8

TABLE DES MATIÈRES

1.	ACCUEIL DES PARTICIPANTS.....	1
2.	ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR	1
3.	ADOPTION DU COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU 9 JUIN 2011.....	1
4.	CAPSULE TECHNOLOGIQUE.....	2
5.	ACTIONS DE SUIVI.....	5
6.	RAPPORT D'ACTIVITÉS.....	8
6.1	Registre des plaintes	8
6.2	Visites du site internet.....	8
6.3	Suivi de la diffusion du rapport annuel 2010.....	8
7.	QUOI DE NEUF AU LIEU D'ENFOUISSEMENT DE SAINTE-SOPHIE	9
8.	DIVERS.....	12
9.	PROCHAINE RÉUNION	13

Liste des annexes

Annexe 1	Liste des présences
Annexe 2	Ordre du jour
Annexe 3	Présentation sur Enerkem – Capsule technologique
Annexe 4	Extrait de la demande de modification aux décrets ministériels
Annexe 5	Photos de la nouvelle torchère
Annexe 6	Tableau du nombre de visites du site internet

Les annexes sont présentées dans un document joint.

1. ACCUEIL DES PARTICIPANTS

Au nom de Waste Management (WM), M. Hugues Vincelette, coordonnateur des relations communautaires souhaite la bienvenue aux participants.

Il présente ensuite l'intervenante de la rencontre, Mme Marie-Hélène Lamarre de l'entreprise Enerkem, en soulignant que sa présence coïncide avec la réorganisation des rencontres qui comprend la présentation de capsules technologiques.

M. Vincelette introduit enfin Mme Marie Beaubien, précisant qu'elle animera désormais les réunions du comité de vigilance. M. Alex Craft précise que *Transfert Environnement* est venu en grand nombre ce soir car l'équipe est en cours de transition : il indique que Mme Élodie Rolland remplacera ainsi Mme Alexandra Boileau à la prise de notes des rencontres.

Mme Beaubien prend alors quelques instants pour se présenter et souligner son plaisir de prendre la relève de M. André Delisle afin de poursuivre le travail du Comité de vigilance. Elle propose ensuite d'effectuer un tour de table afin de lui permettre de se familiariser avec tous les participants.

La liste des présences se trouve à l'Annexe 1.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est présenté pour son adoption.

M. Vincelette souhaite ajouter :

- un point « Départ d'un membre du Comité » dans la section « Actions de suivi »
- un point « Nouvelles Cellules » dans la section « *Quoi de neuf* au lieu d'enfouissement de Ste-Sophie ? »

L'ordre du jour est ainsi accepté par les participants et figure à l'Annexe 2.

3. ADOPTION DU COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU 9 JUIN 2011

M. Vincelette précise que le compte rendu a été envoyé aux membres en vue de son adoption.

Aucune modification n'est demandée; le compte rendu de la réunion du 9 juin 2011 est adopté à l'unanimité.

4. CAPSULE TECHNOLOGIQUE

Mme Lamarre débute par une présentation de la compagnie Enerkem. Puis elle clarifie la relation de partenariat existante entre Enerkem et WM. Mme Lamarre présente ensuite les différentes usines d'Enerkem existantes au Canada. À la fin de sa présentation, Mme Lamarre invite les participants à acheminer d'autres questions à WM ou à Mme Beaubien pour qu'elles lui soient transmises et qu'elle puisse y répondre.

La présentation de Mme Marie-Hélène Lamarre, d'Enerkem est disponible à l'Annexe 3.

Au cours de sa présentation, les questions et commentaires suivants sont formulés :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Êtes-vous un concurrent potentiel de WM?</i>	Mme Lamarre explique qu'au contraire, Enerkem et WM sont complémentaires dans une approche globale de gestion des déchets. M. Vincelette ajoute que WM est un partenaire d'Enerkem.
<i>Quelle est la différence entre Enerkem et les firmes qui produisent des biocarburants à partir de maïs et autres produits agricoles?</i>	Mme Lamarre répond qu'Enerkem produit un biocarburant dit de seconde génération car produit à partir de déchets et non pas d'une ressource primaire comme les ressources agricoles. Les autres firmes utilisant ces ressources agricoles, produisent un biocarburant dit de première génération.
<i>Pouvez-vous préciser en quoi Enerkem est complémentaire de WM?</i>	Mme Lamarre explique qu'un site d'enfouissement a une certaine durée de vie. Un exploitant comme WM a donc un intérêt à valoriser une partie des déchets acheminés à son site pour en allonger la durée de vie. Enerkem, en utilisant une partie des déchets, pourrait valoriser une part du volume des déchets destinés au site de Sainte-Sophie. M. Ghislain Lacombe ing., directeur de l'ingénierie et de l'environnement chez WM, précise que WM et Enerkem sont partenaires car WM est très à l'affût des nouvelles tendances. Or Enerkem répond à une demande existante, en valorisant une partie

Questions ou commentaires	Réponses
	des déchets arrivant dans un site.
<i>Comment opérez-vous concrètement?</i>	Enerkem dispose d'un espace de tri sur le site où le contenu du camion est vidé et trié. Enerkem prélève ce qu'il peut exploiter, le reste est mis à l'enfouissement.
<i>En passant par la technologie d'Enerkem, combien resterait-il de déchets domestiques pour l'enfouissement?</i>	Mme Lamarre avance le chiffre de 50 %, en précisant que ce chiffre doit être considéré avec précaution, selon le contexte de la situation observée : les performances du recyclage, l'existence d'un système de compostage, etc. Les 50 % restants sont composés de métaux, de poussière et de résidus domestiques dangereux (RDD) (voir schéma 1.)
<i>Peut-on envisager dans l'avenir de rouvrir les sites d'enfouissement pour exploiter les déchets qui y sont enfouis?</i>	Mme Lamarre explique que cela n'est actuellement pas envisageable, considérant la dégradation des déchets enfouis, la remise en suspension de poussières et gaz, etc.
<i>Quelle part du volume traité par Enerkem subsiste en tant que résidu?</i>	Mme Lamarre répond que les résidus d'Enerkem correspondent à 10 % du volume traité (voir schéma 1.)
<i>Combien de tonnes de déchets sont-elles nécessaires pour produire 5 millions de litres d'éthanol?</i>	Mme Lamarre estime 40 tonnes par jour. M. Lacombe précise (sous toutes réserves) qu'une tonne de déchets permet de produire 282 litres d'éthanol.
<i>Vous dites que votre usine est constituée d'unités cubiques : cela veut-il dire qu'elle est modulable?</i>	Mme Lamarre confirme que l'usine peut s'adapter au volume de déchets à traiter.
<i>Quelle est la taille d'une usine standard? Car il me semble pertinent que les sites d'enfouissement disposent d'un cube-usine de ce type.</i>	Mme Lamarre et WM s'entendent pour revenir plus tard avec cette réponse.

Questions ou commentaires	Réponses
Quand l'usine d'Edmonton sera-t-elle en opération?	Mme Lamarre répond qu'elle sera fonctionnelle en 2012.
Le gouvernement est-il un partenaire d'Enerkem?	Mme Lamarre répond que la Ville de Montréal a démontré un intérêt envers la compagnie. Au niveau fédéral, Enerkem discute et est soutenu par le ministère du Développement économique, de l'Innovation (MDEIE) et de l'Exportation, par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) et par Environnement Canada. Sur le plan financier cependant, il existe peu de soutien.



Schéma 1. Illustration simplifiée de la répartition des volumes de déchets dans le cas d'un partenariat Waste Management/Enerkem.

ACTION DE SUIVI :

- Faire parvenir au comité les dimensions d'une unité cubique des usines d'Enerkem.

PAUSE

5. ACTIONS DE SUIVI

Demande de modifications aux décrets

M. Lacombe rappelle le contexte de la demande de modification aux décrets et les échanges tenus à ce sujet lors de la dernière rencontre du comité. À la suite de cette rencontre, WM a complété la demande de modification du décret et présente le document envoyé au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) le 20 juin 2011. M. Lacombe invite les participants à lire le passage qui sera inséré à la modification aux décrets. Cet extrait est présenté en Annexe 4.

Les questions et commentaires suivants sont ensuite soulevés.

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Je répète mon inquiétude envers la diminution du nombre de rencontres du comité de vigilance</i>	M. Lacombe réitère à son tour qu'il s'agit ici de donner la possibilité de tenir moins de quatre rencontres par an, mais que pour l'instant, il n'a pas été convenu de diminuer le nombre de rencontres. Cette décision se prendra en concertation avec le comité, au moment opportun.
<i>Que signifie exactement : « avec l'accord de chacun des membres constituant le Comité de vigilance. »? Je voudrais m'assurer que cela inclut tous les membres du Comité, et pas seulement ceux présents lors de cette délibération : il ne faudrait pas être seulement trois lorsqu'on choisira de diminuer ou pas le nombre de rencontres.</i>	WM confirme que cela signifie tous les membres du Comité de vigilance. Le Comité et WM suggèrent qu'on envisage de faire venir tous les membres du comité lorsque viendra le temps de décider de ce point.
<i>Je trouve très risqué de pouvoir tenir une seule rencontre par année. Ne pourrait-on pas mettre un minimum de deux rencontres?</i>	M. Lacombe explique que ce point a été convenu à la dernière rencontre et qu'à l'heure actuelle, la lettre a été envoyée au ministère. Cependant, il insiste sur le fait que toute modification à la situation actuelle sera discutée et décidée en concertation avec le Comité avant de prendre action.

ACTION DE SUIVI :

- Faire le suivi de la demande de modifications aux décrets à la prochaine rencontre.

Suivi des travaux reliés à la mise en place de la nouvelle torchère

M. Lacombe explique qu'en 2010, la décision a été prise d'augmenter le nombre d'installations de captage. Ce projet s'accompagnait de la mise en place d'une nouvelle torchère. M. Lacombe présente quelques clichés des nouvelles infrastructures. La torchère existante sera bientôt peinte et l'installation des refroidisseurs aura lieu au printemps.

Les photos de la nouvelle torchère figurent à l'Annexe 5.

Les questions et commentaires suivants sont ensuite soulevés.

Questions ou commentaires	Réponses
<i>WM a-t-il également installé les refroidisseurs annoncés?</i>	M. Lacombe explique que cela n'a pas encore été fait. Les refroidisseurs sont nécessaires durant les mois de juin, juillet et août. En 2011, WM a pu fonctionner sans eux en réduisant le vacuum, ce qui a permis de réduire la température et donc de se passer provisoirement des refroidisseurs. Leur installation est planifiée pour le printemps 2012 afin qu'ils puissent fonctionner à l'été.
<i>Pourquoi la nouvelle torchère est-elle plus petite que l'ancienne?</i>	M. Lacombe explique qu'il s'agit d'une question de débit. La première, installée en 2002, était la plus grosse existante à l'époque. WM a décidé d'installer dorénavant plusieurs petites torchères afin d'être plus flexible au niveau de la destruction des biogaz et moins dépendant en cas de panne, période d'entretien, etc.

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Combien existe-t-il de torchères sur le site?</i>	M. Lacombe répond qu'il existe trois torchères sur le site en plus d'une torchère mobile. WM est donc paré à gérer tout le biogaz produit sur le site advenant le cas où Cascades et Gaz Métro seraient en arrêt pour procéder à de l'entretien. Il s'agit là d'un engagement pris envers le MDDEP.

ACTION DE SUIVI :

- Faire le suivi des travaux concernant les nouveaux équipements pour le traitement du biogaz (installation des refroidisseurs, etc.).

Départ d'un membre du Comité

M. Vincelette explique que M. Paul Doré, de l'organisme Hortifolie, lui a signifié qu'il n'était plus disponible pour assister aux rencontres du Comité de vigilance. M. Vincelette signifie donc à M. Berthiaume qu'ils initieront ensemble le recrutement d'un nouveau membre. Mme Beaubien précise qu'il faut veiller à remplacer ce membre par un autre de la même catégorie, soit ici le milieu environnemental. Il est suggéré que le Conseil régional de l'environnement soit contacté à nouveau. M. Vincelette informe qu'il va effectuer un recensement des membres potentiels et contacter M. Berthiaume pour recruter le nouveau membre.

ACTION DE SUIVI :

- Effectuer le recensement des membres potentiels pour pallier au départ de M. Doré.
- Contacter le Conseil régional de l'environnement pour questionner leur disponibilité.
- Communiquer avec M. Berthiaume pour désigner un membre.
- Faire un retour sur les démarches aux membres du Comité à la prochaine rencontre.

6. RAPPORT D'ACTIVITÉS

6.1 Registre des plaintes

M. Simon Mercier, directeur des opérations au lieu d'enfouissement de Sainte-Sophie, mentionne que WM n'a pas reçu de nouvelle plainte depuis la dernière rencontre du Comité.

6.2 Visites du site internet

M. Vincelette explique que l'hébergeur du site internet a oublié de poursuivre l'hébergement du site à la fin du contrat, ce qui a occasionné une perte de données sur les trois derniers mois. WM n'est donc pas en mesure de faire connaître le nombre de visiteurs du site internet pour la présente rencontre. On peut néanmoins estimer que la fréquentation est demeurée constante.

Le tableau du nombre de visiteurs du site internet figure à l'Annexe 6.

6.3 Suivi de la diffusion du rapport annuel 2010

M. Vincelette explique que le rapport annuel de 2010 a été distribué aux médias et envoyés à de nombreux ministères et municipalités. Il précise ne pas avoir observé de couverture médiatique de ce rapport.

7. QUOI DE NEUF AU LIEU D'ENFOUISSEMENT DE SAINTE-SOPHIE

Suivi du traitement des eaux de lixiviation

M. Lacombe explique que WM a reçu un avis d'infraction en juin 2011. Cet avis d'infraction concernait principalement la concentration du zinc dans les eaux de rejet de l'usine de traitement de l'eau.

L'usine de traitement de l'eau est en exploitation depuis 2007. Pour veiller au maintien de la qualité des eaux traitées, le MDDEP a fixé des exigences limites à respecter concernant la concentration en zinc, dans le Règlement sur l'enfouissement et l'incinération de matières résiduelles (REIMR) :

- Valeur maximale : 0,17 mg/l
- Valeur mensuelle moyenne maximale : 0,07 mg/l

Le ministère a également établi des objectifs environnementaux de rejet (OER) à WM. Ces OER sont différents des exigences, en ce sens qu'ils visent à optimiser les procédures de traitement de l'eau en se basant sur la coopération des entreprises. L'OER concernant la concentration de zinc dans les eaux traitées est la suivante :

- Objectif environnemental de 0,12 mg/l

Le système de traitement doit être conçu, exploité et amélioré de façon à ce que les eaux rejetées à l'environnement s'approchent le plus possible de cet OER. Depuis 2007, WM effectue un échantillonnage à toutes les semaines afin de faire le suivi des paramètres exigés dans le REIMR et transmet les résultats au MDDEP.

M. Lacombe précise que WM respecte généralement l'OER de 0,12 mg/l, mais que, la valeur mensuelle moyenne maximale de 0,07 mg/l a été dépassée à quelques reprises. Cela s'explique par le fait que la moyenne est calculée à partir des échantillons effectués au cours du mois. Si ces échantillons, bien que respectant la valeur maximale de 0,17 mg/l maximum journalier et bien qu'inférieurs à l'OER, se situent au-dessus de 0,07 mg/l, la moyenne mensuelle sera forcément supérieure à cette valeur. Toutefois, ces dépassements n'avaient jamais entraîné de réaction de la part du MDDEP jusqu'à présent.

WM a alors entrepris de renforcer ses moyens d'actions. WM supposait que la fluctuation de la concentration en zinc était due à une accumulation de boues dans le bassin de traitement. En septembre 2010, WM a donc effectué un nettoyage du bassin post-égalisation. Cependant, aucune baisse significative de la concentration du zinc n'a

pu être observée. En novembre 2010, WM a donc fait appel à un consultant afin d'effectuer des analyses et proposer des solutions.

M. Lacombe explique alors que le zinc est présent dans l'eau sous deux formes : l'une particulière (à 25 %), l'autre soluble (à 75 %). La forme particulière est simple à traiter car elle se dépose naturellement au fond du bassin. La forme soluble est quant à elle plus complexe à traiter avec un traitement biologique.

Le consultant recruté par WM a suggéré d'augmenter le pH de l'eau, avant le traitement biologique, le faisant passer de 7,8 à 8,6 (la valeur du pH s'exprime sans unité), ce qui aurait pour conséquence de transformer le zinc soluble en particule de zinc. Cette augmentation du pH nécessitait de faire diminuer le dioxyde de carbone (CO₂) dans le bassin d'accumulation. WM a alors installé deux agitateurs afin d'évacuer le CO₂, et en juillet et août dernier, une diminution de la concentration en zinc a pu être constatée. M. Lacombe précise qu'actuellement le pH est de 8,3 et que la concentration moyenne mensuelle de zinc est de 0,08 mg/l, ajoutant qu'elle tend vers la norme de 0,07 mg/l.

M. Lacombe ajoute que les deux agitateurs constituent des installations temporaires et que WM réfléchit présentement à acquérir des équipements permanents pour régler la situation de façon durable.

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Comment se fait-il que cette problématique ne survienne qu'aujourd'hui?</i>	M. Lacombe explique que WM envoyait les rapports mensuels depuis 2007 au MDDEP en pensant que la valeur mensuelle moyenne était satisfaisante. Celui-ci a réagi seulement cette année. WM s'est alors engagé à mettre les actions correctives en place pour respecter la valeur moyenne mensuelle maximale le plus rapidement possible.
<i>Les aérateurs pourront-ils fonctionner en hiver?</i>	M. Lacombe répond que cela dépend de la température de l'eau. Il ajoute que WM a planifié une rencontre avec ses consultants afin de déterminer, en se basant sur toutes les données accumulées depuis trois mois, quels équipements seraient les plus efficaces à acquérir.

Questions ou commentaires	Réponses
<i>WM s'est-il engagé à rétablir la situation pour une date précise?</i>	M. Lacombe répond que WM s'est engagé pour le mois de septembre 2011.
<i>Le rejet d'eau de l'usine de traitement a-t-il lui aussi un pH abaissé? Quelles en sont les conséquences?</i>	<p>M. Lacombe explique qu'il existe des normes de pH pour les eaux de rejet.</p> <p>M. Mercier précise que le pH doit être compris entre 6,0 et 9,5.</p> <p>M. Lacombe souligne que WM est en conformité avec la réglementation concernant le pH.</p>

ACTION DE SUIVI :

- Faire le suivi de la démarche de diminution de la concentration de zinc dans les eaux de lixiviation.

Nouvelles cellules

M. Lacombe explique qu'il existe présentement des travaux de construction dans la nouvelle zone 5 du site, correspondant aux travaux de réalisation de la première cellule autorisée par le décret de 2010. La cellule couvrira 4,6 ha et sera aménagée avec cinq couches géosynthétiques. Les travaux ont débuté à la mi-août et les travaux de géomembrane ont débuté cette semaine. La cellule sera terminée à la fin novembre.

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Quand prévoit-on que la zone 4 présentement en exploitation sera totalement remplie?</i>	M. Lacombe explique que WM va progressivement diviser les transports de déchets entre la zone 4 actuellement en exploitation et la nouvelle cellule de la zone 5, ce qui ralentira le remplissage de la zone 4.

ACTION DE SUIVI :

- Faire le suivi de l'aménagement de la nouvelle cellule lors de la prochaine rencontre.

8. DIVERS

Plusieurs questions et commentaires sont soulevés par les membres du Comité :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Considérant le faible nombre de participants à la présente rencontre, serait-il pertinent d'envoyer une lettre aux membres, ou de les appeler pour faire un rappel concernant la rencontre?</i>	M. Vincelette précise qu'il effectue un rappel par courriel de la tenue de la rencontre, ainsi qu'un appel téléphonique aux membres n'ayant pas répondu au courriel.
<i>On pourrait se poser la question : est-ce que le comité est encore pertinent?</i>	
<i>Est-ce que c'est toujours les mêmes personnes qui sont absentes?</i>	Les participants expliquent que le nombre de membres présent aux rencontres est variable, de même que les absents.
<i>Serait-il pertinent de questionner l'intérêt et la disponibilité des membres du comité?</i>	WM a effectué une vérification il y a un an environ sur la disponibilité des membres, ce qui a créé un certain élan de vigueur au sein du comité, avant un retour à la normale.
<i>Êtes-vous inquiet de la participation au sein du comité?</i>	<p>M. Berthiaume émet l'hypothèse que la rencontre de septembre est moins fréquentée à cause du contexte de la rentrée.</p> <p>Mme Boileau souligne cependant que les statistiques ne démontrent pas un plus faible taux de participation pour les rencontres de septembre.</p> <p>Mme Beaubien suggère de questionner tous les deux ans l'intérêt des membres à participer au Comité.</p> <p>Les membres du Comité suggère que l'essoufflement s'explique aussi par le contexte du site, où tout va bien, et où il n'existe pas de problématique forte.</p>

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Avez-vous contacté la municipalité de Sainte-Sophie pour solliciter à nouveau sa participation au Comité?</i>	M. Vincelette répond que WM contacte régulièrement le conseiller municipal de Sainte-Sophie pour le convier aux rencontres.

9. PROCHAINE RÉUNION

M. Vincelette remercie encore une fois les membres du Comité pour leur participation à la rencontre.

Il est convenu que la prochaine rencontre du Comité de vigilance aura lieu le 15 décembre 2011.

Les points de l'ordre du jour ayant tous été traités, la réunion s'est terminée à 21h04.

Élodie Rolland,
Rapporteuse de la réunion